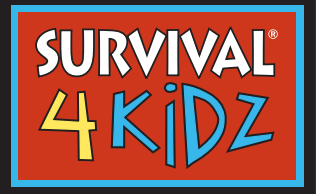


# LES DROITS DES ENFANTS<sup>1</sup> ET RESPONSABILITÉS



Les enfants<sup>2</sup> ont le droit:

- a la vie
- a un nom légal, une nationalité ainsi que d'être reconnu et élevé par leurs parents.
- aux soins appropriés et à un bon niveau de vie pour survenir à leurs besoins physiologiques, mentaux, spirituels, moraux et sociaux pour leurs développement afin qu'ils puissent grandir et mener une vie pleine, autonome et productive.
- a une éducation pour atteindre l'alphabétisation et d'acquérir des connaissances de base vis à vis de la communauté sans préjudices.
- aux options qui affectent leurs vies quotidiennes afin de recevoir les moyens et conseils nécessaires pour les aider à faire un choix convenable.
- a leur propre croyance, la liberté d'exprimer ce qu'ils pensent aussi longtemps que ces derniers ne nuisent pas aux droits d'autrui.

Gouvernements, organisations, communautés, cultures, familles et surtout les parents, tous doivent s'engager main dans la main pour contribuer à la réussite de chaque enfant, afin qu'ils puissent grandir, et apprendre à exercer effectivement leurs droits.

Les enfants doivent être protégés contre toutes sortes d'exploitations et de négligences qui pourraient nuire à leur développement, en particulier l'exploitation sexuelle, conflits de guerre, travail forcé, vente ou enlèvement pour prostitution ainsi que l'abus des drogues dangereuses.

Les enfants qui ont été abusés, négligés ou maltraités doivent recevoir une aide adéquate pour restaurer l'intégrité de soi et de retourner à la vie normale.

Les enfants ne doivent pas être séparés de leurs parents sauf pour leur propre bien.

Les enfants qui ne peuvent pas être pris en charge par leur propre famille ont le droit d'être adoptés par leur semblable qui ont un respect absolu pour leurs identités, langages, cultures et religions, même s'ils sont obligés de vivre dans un autre pays.

Les enfants dont les parents sont séparés ont le droit de rester en contact avec ces derniers, à moins qu'il existe des contraintes.

Les familles qui vivent dans de différents pays devraient être autorisées à se déplacer pour se retrouver en famille.

Tout enfant réfugié devrait recevoir les mêmes droits que les enfants du pays accueillant.

Une aide judiciaire doit être apportée aux enfants qui ont désobéi à la loi. Mais ceux qui sont placés dans des institutions ou prisons pour infractions doivent être séparés des adultes. Cependant ils peuvent rester en contact avec leurs familles.

## RESPONSABILITÉS

Les enfants ont la responsabilité:

- de respecter les droits des autres, y compris leurs parents.
- de ne pas persécuter ou de nuire aux autres.
- d'être en charge de leur propre environnement.
- d'étudier et d'acquérir afin de développer leur capacité intellectuelle et, si possible, de partager leurs connaissances de base et leurs expériences.
- d'aider ceux qui sont plus dans le besoin, les personnes défavorisées ainsi que les victimes de discrimination.

<sup>1</sup> La Convention International des Droits de l'Enfant énonce un nombre de droits universels, fondamentaux et responsabilités des enfants. Pour but de garantir leur protection, où qu'ils vivent, quelle que soit les situations, ils peuvent être protégés, et donné une meilleur chance de devenir des adultes responsables.

<sup>2</sup> Un enfant est défini comme une personne moins de 18 ans.

*Un enfant qui découvre la bonté et l'intégrité  
prendra bien soin des enfants de demain.*